



# Toutes les démarches du stage volontaire de réorientation



2025-2026

La procédure d'obtention de la convention s'effectue en ligne via la plateforme MonStage (**compter au moins 3 semaines**)

1. Rencontrer un conseiller du **SOIE** afin de lui faire valider ton projet de **réorientation**.  
Il deviendra **ton tuteur pédagogique**  
Noter son mail .....
2. Trouver ton stage (les stages volontaires peuvent aller jusqu'au 31/08 de l'année universitaire en cours, quelle que soit ton année d'études)
3. Remplir ta **demande de convention (MonStage)** en indiquant :
  - Onglet « Étudiant » → Choisir le cadre du stage → **AEU VR - Stage Volontaire de Réorientation : 0 crédits ECTS**
  - Onglet « Stage » → Divers
    - Nature du travail à fournir suite au stage : **Compte-rendu de stage**
    - Modalité de validation du stage : **Évaluation**
    - Onglet « Enseignant référent » → Le nom de ton conseiller du SOIE qui a accepté d'être ton tuteur pédagogique
4. Ta scolarité valide ta demande puis édite la convention de stage (**MonStage**) que tu dois récupérer pour la **faire signer** notamment par ton tuteur pédagogique (conseiller du SOIE)



**La demande de convention sur MonStage ne t'autorise pas à démarrer ton stage.  
La convention doit être obligatoirement signée avant le début du stage.**

5. Demander **OBLIGATOIREMENT** auprès de ta scolarité une **inscription pédagogique** à l'**AEU Stage volontaire de réorientation (code apogée AEU VR)**.  
Cette inscription permet d'accéder au module **Moodle « AEU Stage volontaire de réorientation »**
6. Donner **OBLIGATOIREMENT** un exemplaire de la convention signée à tous les signataires
7. Tu peux démarrer ton stage
8. **Valider l'AEU : pour cela, dès la fin de ton stage** rendez-vous sur le Moodle « AEU Stage volontaire de réorientation » pour **réaliser l'ensemble des démarches de validation de ton stage volontaire**  
**Date limite 31/08/2026**

**Un stage volontaire respecte les mêmes règles qu'un stage obligatoire :  
Toute convention de stage donne lieu à une évaluation du stage**

Le jury de l'AEU se déroulera en septembre / octobre 2026 et l'information figurera sur ton relevé de notes à posteriori.

Ton attestation de fin de stage, fournie avec ta convention, complétée par la structure d'accueil fera office de justificatif.



Pour les étudiants boursiers, une convention de stage ne vous dispense pas d'assiduité

**!! Un stage volontaire n'a pas valeur de justificatif d'absence !!**



Contact : [aeu.stagevolontaire@univ-lyon1.fr](mailto:aeu.stagevolontaire@univ-lyon1.fr)

Notamment si tu n'as pas accès au module Moodle